

*La secrétaire d'Etat chargée de la famille,
invitée au conseil d'administration de la Cnaf*

Nadine Morano confirme aux administrateurs de la Cnaf sa volonté de diversifier les modes d'accueil pour les jeunes enfants

Lundi 9 juin 2008, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) étaient réunis pour une nouvelle séance de leur conseil, en présence de la secrétaire d'Etat chargée de la famille, Nadine Morano.

Saluant la présence de la secrétaire d'Etat au Conseil d'administration de la Cnaf, le président Jean-Louis Deroussen s'est dit « satisfait d'avoir un interlocuteur privilégié pour la branche famille de la Sécurité sociale. » Abordant les dossiers en cours, le président a ensuite déclaré, toujours à l'adresse de Nadine Morano, et dans la perspective du droit opposable à la garde d'enfants : « la branche famille prend toute sa place dans les expérimentations en cours et doit être un acteur majeur dans le dispositif que les pouvoirs publics mettront en place. La mise en œuvre de ce droit ne se fera évidemment pas sans moyens : et en termes de personnels et en termes de financement. »

Enfin, Jean-Louis Deroussen a affirmé que « dans un contexte de révision générale des politiques publiques et de préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, nous sommes naturellement préoccupés par les moyens qui seront alloués à la branche famille dans le cadre de sa future Convention d'objectifs et de gestion (2009-2012), et notamment en matière d'action sociale, pour mener à bien une politique familiale ambitieuse. »

De son côté, Nadine Morano a redit aux administrateurs son attachement à « poursuivre une politique familiale dynamique qui représente aujourd'hui 80 milliards d'euros par an, soit cinq points du PIB. Un effort qui place ainsi la France à la première place européenne pour son taux de natalité. »

La secrétaire d'Etat a ensuite fait part de sa volonté de « favoriser la conciliation entre vie professionnelle et familiale en poursuivant l'essor de modes de garde diversifiés. » Elle souhaite la création de places supplémentaires en crèches d'entreprises et inter-entreprises, ainsi que le développement de jardins d'enfants pour les moins de deux ans et l'augmentation des relais assistantes maternelles.

Concernant le droit opposable à la garde d'enfants, Nadine Morano a annoncé « la mise en place récente d'un groupe de travail chargé d'étudier ses aspects technique et financier. »

Enfin, la secrétaire d'Etat compte sur la prochaine Convention d'objectifs et de gestion contractualisée entre la Cnaf et l'Etat, pour « consolider la qualité des services rendus aux allocataires. »



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr